

|  |
| --- |
| COVID-19 – Generator of exempted movement certificate for travel from  metropolitan france to french overseas community |

**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES**

**DE CITOYEN DE SÉCURITE CIVILE - PSC1**

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;

Vu l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »;

Vu l’arrêté du 6 mars 1996 modifié, portant agrément de la Fédération Française d’Etudes et de Sports Sous-Marins pour les formations aux premiers secours;

Vu la décision d’agrément n°PSC1 – 0109 P13 délivrée à la FFESSM en date du 1er Septembre 2020 relative à l’unité d’enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1»;

Vu le procès-verbal de formation « **référence PV** », établi en date du «**date PV**»

Le président du comité départemental FFESSM xx,

déclarant que «Prénom» «Nom», « né ou née » le «Date de naissance» à «Lieu Naissance (Dpt)», remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

Délivre à **«Prénom» «Nom»** le présent certificat de compétences.

Fait à « ville », le «date édition» Le président du comité départemental FFESSM xx

«Prénom» «Nom»

PSC1 - FFESSM xx – n° « Année / Numéro d’ordre » *Il ne sera pas d*é*livr*é *de duplicata du pr*é*sent certificat*